

# **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## **Jihane Annane, sénatrice MR**

### **Dépôt d'une proposition de loi créant un contrat de travail spécifiquement destiné aux seniors**

La sénatrice MR Jihane Annane dépose une proposition de loi dans le but d'ouvrir le marché du travail aux seniors qui éprouvent le besoin ou l'envie de travailler, malgré le fait qu'ils aient atteint l'âge de la retraite.

Alors que la tranche d'âge des 20-29 ans diminue de 20 % et que la classe d'âge des plus de 50 ans augmente de 25 %, tandis que le taux d'emploi des personnes âgées en Belgique s'élève à 25 % contre 40 % en moyenne en Europe et alors que la génération des baby-boomers va prendre sa pension à la fin de cette décennie, le cadre juridique et social belge a rendu le marché du travail littéralement étanche aux seniors.

Loin de remettre en cause la politique de soutien envers ceux qui ne peuvent ou ne veulent continuer à travailler, la présente proposition veut promouvoir le travail flexible et volontaire de milliers de personnes qui représentent une force de travail à part entière en créant à leur attention une convention dite « de partenariat senior ».

Cette convention offre l'avantage de la flexibilité, tant pour l'employeur que pour le senior, tout en garantissant une protection optimale des deux parties. Les cotisations de sécurité sociale, diminuées dans le chef de l'employeur, seraient reversées au Fonds de vieillissement dont la mission est d'assurer l'équilibre entre cotisants et pensionnés à partir de 2010.

Il s'agit pour la sénatrice MR d'une première démarche concrète devant s'inscrire dans une politique globale d'augmentation du taux d'emploi afin de nous adapter dès aujourd'hui aux changements générationnels radicaux que nous connaissons : la pension représente maintenant grâce aux progrès médicaux et scientifiques une véritable tranche de vie allant de 20 à 25 ans...